

Chambre sur l'urgence de ce débat. La première c'est que la semaine dernière—et c'est ce qui rend la chose plus urgente encore—le ministre des Finances a été à Calgary et a dit à l'Association des jeunes libéraux qu'il devrait augmenter les impôts. Il a donc en fait annoncé son mini-budget à Calgary. La deuxième, c'est qu'il l'a annoncé à l'appel des motions et Votre Honneur a déjà déclaré à plusieurs reprises qu'un débat de ce genre ne peut avoir lieu à l'appel des motions. Il ne nous reste d'autre ressource, comme l'a dit l'ancien premier ministre, que de procéder à ce débat aujourd'hui puisque la question est urgente et qu'il est indispensable de la régler sur-le-champ.

J'ai dit la même chose hier, quand le gouvernement a rouvert le débat que nous avons eu il y a dix-huit mois. Voici ce qui motive l'urgence de la question: le taux d'intérêt le plus élevé depuis 40 ans, la pénurie de logement, le sommet sans précédent du coût de la vie, la perte des marchés...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne s'écarte-t-il pas considérablement de l'objet du débat? J'ai l'impression, après tous ces discours, que la présidence n'aura rien à décider, puisqu'il y aura eu un débat.

M. Woolliams: Je saisis la portée des remarques de Votre Honneur, mais je mentionne ces difficultés pour montrer toute l'urgence de la question. Que le ministre des Finances ait pris la parole sur cette question montre que lui-même croit à la nécessité d'un débat aujourd'hui.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler le Règlement à la Chambre. Le commentaire 100 de Beauchesne stipule clairement que l'urgence ne s'applique pas au fond même de la question mais signifie «urgence du débat» lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit discuté. La déclaration du ministre des Finances établit clairement qu'il y aura une occasion d'en discuter. La déclaration du ministre dit notamment: «Le gouvernement a décidé de proposer à la fin du mois de nouvelles mesures fiscales, y compris une hausse temporaire des impôts.»

Ce qui confirme ce raisonnement, c'est le paragraphe 8 du commentaire 100 selon lequel on n'envisage pas «qu'une question de très grande portée exigeant des mesures législatives pour la régler de façon efficace fasse l'objet du débat sur la motion proposant l'ajournement de la Chambre» en vertu de l'article 26 du Règlement.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le ministre a laissé entendre qu'une mesure législative sera prise. Je déclare clairement, brièvement et simplement que la motion présentée par l'honorable député d'Ontario n'est pas couverte par le commentaire 100.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, à la suite de la dernière intervention, je voudrais aussi donner mon avis sur l'urgence de traiter de la question.

Je crois qu'il serait plus urgent de traiter de la déclaration faite par le ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp), il y a quelques minutes, que de continuer le débat sur l'abolition de la peine capitale. On veut se hâter de sauver la tête de quelques criminels, mais je suis persuadé que la situation des consommateurs, du public canadien, mérite une attention prioritaire sur celle des criminels.

Quant à l'urgence de la question, je me demande, monsieur l'Orateur, s'il ne serait pas plus urgent que le premier ministre démissionne de même que son cabinet et déclenche le plus tôt possible une élection générale pour nous permettre de traiter de la question devant tout le peuple canadien. Je crois que cela serait le plus urgent.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, deux points seulement qui suffisent à prouver que la question est urgente. L'un de ces points a été signalé à la Chambre par la déclaration du ministre au cours de ce débat. Lorsqu'il a dit, à l'appel des motions, que les leaders des partis auront à déterminer le moment de débattre ces questions, j'en ai conclu que nos discussions en tant que leaders des partis se borneraient à déterminer le jour où nous tiendrons un débat sur le budget, comme le prescrit le Règlement de la Chambre.

Mais le ministre dans sa seconde déclaration a dit que les leaders des partis auraient plutôt à déterminer si un débat est nécessaire, étant donné que nous sommes déjà en comité des voies et moyens pour examiner les résolutions présentées en juin dernier. Voyez-vous, monsieur l'Orateur, ce qu'on nous propose? La Chambre des communes, présidée par l'Orateur, risque de n'avoir même pas l'occasion d'examiner cet ensemble de propositions. Le ministre espère que les leaders des